



Votre assurance privée

Assurances Multirisques Habitation (MRH)

Vérifiez si votre contrat d'assurance Multirisques Habitation peut-être transféré en métropole. Si c'est le cas, ne le résiliez pas. Prenez contact avec votre assureur pour le transférer vers votre nouveau logement et obtenir des informations sur la durée pendant laquelle vos deux logements seront assurés gratuitement le temps de votre déménagement.

Assurance automobile

Si vous n'avez pas transféré votre actuelle assurance automobile sur le nouveau véhicule acheté en France, demandez un relevé d'information à votre assureur pour bénéficier de votre bonus à votre retour en France.

Assistance

Pensez à résilier votre contrat d'assistance « résident à l'étranger » à la date de départ du territoire du dernier membre de la famille.